



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666

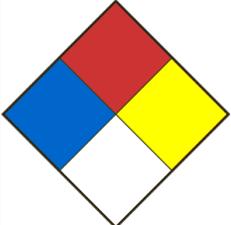
Fax. (Qc): (418) 660-8998

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

| | | | |
|--|-------------------------------------|--|------------------------|
| Identification du produit ACÉTATE DE VINYLE (stabilisé avec hydroquinone) | | Utilisation du produit Usage en laboratoire | |
| Formule chimique C ₄ H ₆ O ₂ | | Numéro MAT VR-0111 | Masse molaire 86,09 |
| Nom chimique / Nom commercial / Synonymes VINYL ACETATE, ACETIC ACID ETHENYL ESTER, ACETIC ACID VINYL ESTER, 1-ACETOXYETHYLENE, ETHENYL ACETATE, VAC, VINYL A MONOMER | | | |
| Nom du fournisseur Laboratoire MAT | | Adresse - Rue 610, rue Adanac | |
| Ville Québec | | Province Québec | |
| Code postal G1C 7B7 | Internet www.labmat.com | Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666 | |
| Téléphone en cas d'urgence CANUTEC: 613-996-6666 | | CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060 | |
| Date FDS préparée 2019-11-06 | FDS Préparée par Laboratoire MAT | Courrier électronique labmat@labmat.com | |

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

| | |
|---|--|
| Classification SIMDUT/SGH | Liquides inflammables catégorie 2 Cancérogénicité catégorie 2 Toxicité aigüe-Inhalation catégorie 4 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3 Danger physique non classifié ailleurs catégorie 1 |
| Mention d'avertissement | DANGER |
| Mentions de danger (H) | H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H351 Susceptible de provoquer le cancer. LMH005 Autre danger non classifié par d'autres catégories, et qui cause des blessures graves ou la mort, au moment où survient une réaction Une polymérisation dangereuse peut se produire. |
| Conseils de prudence (P) | P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P370 + P378 En cas d'incendie: utiliser de la poudre sèche ou du sable sec pour l'extinction. P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets. LMP005 La prudence est de mise, on doit ajouter un inhibiteur. |
| PICTOGRAMMES |  |
| Autres dangers | NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême) |
|  | Santé 3 Inflammabilité 4 Réactivité 2 Spécial |

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes) | Numéro CAS et tout identificateur unique | Concentration (%) |
|---|--|-------------------|
| Acétate de vinyle Hydroquinone (Comme stabilisant) | 108-05-4 123-31-9 | >99 <0.01 |

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

| | |
|--|---|
| Si contact avec yeux | Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Si contact avec peau | Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Si inhalé | Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin. |
| Si avalé | Ne PAS faire vomir. Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin. |
| Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés) | Réf. section 11. |
| Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire | En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition. |
| Conseils généraux | Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. |

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

| | |
|---|--|
| Inflammabilité | Oui |
| Conditions d'allumage | Les agents oxydants forts, la chaleur, les étincelles et la flamme nue. |
| Agents d'extinction appropriés | Poudre sèche ou sable sec. |
| Agents d'extinction inappropriés | Ne pas utiliser de jet d'eau. |
| Produits de combustion / décomposition dangereux | Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone. |
| Dangers spéciaux de feu et d'explosion | La vapeur peut parcourir une grande distance et s'enflammer sur des sources d'ignition tels que des chauffeuses, des appareils électriques, cigarettes, étincelles, etc.. Les contenants exposés au feu peuvent exploser. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Ce produit lorsque non stabilisé par un inhibiteur peut polymériser violemment en présence de chaleur, d'oxygène, de radiations électromagnétiques pénétrantes, des peroxydes et de la lumière. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10). Les acides forts et les bases fortes peuvent hydrolyser ce produit et conduire à une autopolymérisation. Les vapeurs peuvent réagir violemment avec l'alumine ou le gel de silice. Violentes réactions au contact du mélange peroxyde de dibenzoyl + acétate d'éthyle, de l'acide chlorosulfonique, du 2-aminoéthanol, de l'éthylènediamine, de l'éthylèneimine, de l'ozone et du toluène. La distance de retour de flamme peut être considérable. |
| Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers | Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome. |

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

| | |
|---|---|
| Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence | Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Couper toutes les sources d'ignition. Couvrir les résidus avec un absorbant au charbon activé afin de neutraliser le produit. Nettoyer et rincer avec de l'eau. Assurer une bonne aération des lieux. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. |
|---|---|

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

| | |
|---|--|
| Conditions d'entreposage | Température de stockage recommandée: 2 - 8 °C. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, des étincelles et de la flamme nue. Utiliser des systèmes de ventilation et appareils électriques mis à la terre et ne produisant aucune source d'allumage (étincelles). Protéger des rayons du soleil et de la lumière. |
| Méthode et équipement de manutention | Embouteiller dans le verre seulement. Porter l'équipement de protection individuel lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Transport selon TMD (réf. Section 14) |

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

| Composants | No.-CAS | Paramètres de contrôle | Valeur | Base |
|-------------------|---|------------------------|--------------------|---|
| ACÉTATE DE VINYLE | 108-05-4 | TWA | 10 ppm 35 mg/m3 | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE) |
| | | STEL | 15 ppm 53 mg/m3 | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE) |
| | | TWA | 10 ppm | Canada. LEP Colombie Britannique |
| Remarques | L'IARC « 2B » s'applique aux substances qui sont considérées comme étant possiblement carcinogéniques chez les humains. | | | |
| | | STEL | 15 ppm | Canada. LEP Colombie Britannique |
| | L'IARC « 2B » s'applique aux substances qui sont considérées comme étant possiblement carcinogéniques chez les humains. | | | |
| | | VEMP | 10 ppm 35 mg/m3 | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |
| | Un effet cancérigène démontré chez l'animal. Pour ces substances, les résultats des études relatives à la cancérigénicité chez l'animal ne sont pas nécessairement transposables à l'humain | | | |
| | | VECD | 15 ppm 53 mg/m3 | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |
| | Un effet cancérigène démontré chez l'animal. Pour ces substances, les résultats des études relatives à la cancérigénicité chez l'animal ne sont pas nécessairement transposables à l'humain | | | |

| | |
|------------------------------|--|
| Origine des données | Sigma-Aldrich. |
| Ventilation | Utiliser une hotte. |
| Respiratoire | Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air. |
| Gants | Manipuler avec des gants. |
| Yeux | Lunettes protectrices avec des volets de sécurité. |
| Chaussures | Chaussures de sécurité. |
| Vêtements | Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique. |
| Contrôle d'ingénierie | Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition. |

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|---|--|
| État physique | Liquide. |
| Apparence | Incolore. |
| Odeur | Doux.. |
| Seuil olfactif | 0.1 ppm |
| pH | pH = 7.0 (neutre). |
| Point de fusion / congélation | -93°C |
| Point initial d'ébullition | 72-73°C |
| Plage d'ébullition | Données non disponibles |
| Point d'éclair | -8°C |
| Taux d'évaporation | 3.3 (éther = 1). |
| Inflammabilité | Oui |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %) | 2.6% |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %) | 13.4% |
| Tension de vapeur | 88.0 mmHg @ 20°C. |
| Densité de vapeur | 2.97 (air = 1)- |
| Densité | 0.934g/cm ³ |
| Solubilité | Peu soluble dans l'eau. Miscible avec l'alcool et l'éther. |
| Coefficient de partage--n-octanol/eau | log Kow : 0.73- |
| Température d'auto-inflammation | 385°C |
| Température de décomposition | Données non disponibles |
| Viscosité | 0.43 cPs à 20°C. |

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--|--|
| Réactivité | Non-réactif sous conditions normales. |
| Stabilité chimique | Stable dans les conditions de stockage recommandées. Instable après l'épuisement de l'agent inhibiteur. |
| Risque de réactions dangereuses | Stable sous conditions normales. Polymérise facilement sans inhibiteur. |
| Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations) | La chaleur, l'humidité et la lumière. Chaleur, flammes, étincelles. Éviter le contact avec les matières incompatibles et les températures extrêmes. |
| Substances incompatibles | Les agents oxydants forts (acide nitrique, acide perchlorique, les peroxydes, les chlorates et les perchlorates), les acides forts et les bases fortes, les peroxydes, l'alumine, le 2-aminoéthanol, l'éthylènediamine, l'éthylèneimine, le gel de silice, l'ozone, la chaleur, l'humidité et la lumière. Les métaux. Le caoutchouc butylique. |
| Produits de décomposition dangereux | Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone. |

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

ACÉTATE DE VINYLE (STABILISÉ AVEC HYDROQUINONE)

| | |
|--|--|
| Premières voies d'absorption | Ingestion, inhalation, la peau et les yeux. |
| Effets / symptômes de l'exposition aigue : | Par voie d'exposition ci-dessous. |
| - Yeux | Irritation et peut entraîner une inflammation de la conjonctive. |
| - Peau | Irritation et dermatite. |
| - Respiration | Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Effets narcotiques, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, larmolement, nausées et vomissements, salivation, convulsions, cyanose et peut entraîner un oedème pulmonaire. |
| - Ingestion | Irritation des muqueuses. Effets narcotiques, lésions au foie et aux reins, désordres gastro-intestinaux, crampes, diarrhées, maux de tête, vertiges, somnolence, tremblements, salivation, convulsions, nausées et vomissements. |
| Effets / symptômes de l'exposition chronique | Est reconnu comme agent peut-être cancérigène pour l'homme (classe 2B) par le CIRC. Sensation de brûlure, dermatite, conjonctivite, effets narcotiques, lésions au coeur et aux poumons, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, laryngite, maux de tête, vertiges, somnolence, salivation, sudation, pâleur, tremblements, tachycardie, faiblesse musculaire, perte de poids et perte d'appétit, nausées et vomissements. |
| DL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée) | DL50 Oral - Rat - 2900 mg/kg. DL50 Dermale - Lapin - 2335 mg/kg. |
| CL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée) | CL50 inhalation - Rat 3680 ppm - 4h. |

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

| | |
|-------------------------------------|--|
| Écotoxicité | CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - Essai en statique: 12.6 mg/L - 48 h. |
| Persistence et dégradation | Biodégradabilité aérobie - Durée d'exposition 14 jr Résultat: 82 - 98 % - Facilement biodégradable. (OCDE Ligne directrice 301 C) |
| Potentiel de bioaccumulation | Donnée non disponible. |
| Mobilité dans le sol | Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa volatilité. |
| Autre effets nocifs | Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. |

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

| | |
|-----------------------------------|--|
| Mesures pour l'élimination | Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets. |
| Emballage contaminé | Éliminer comme produit non utilisé. |

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| Numéro UN | 1301 |
| Appellation réglementaire | ACÉTATE DE VINYLE STABILISÉ |
| Classification du TMD | 3 Liquides inflammables |
| Groupe d'emballage | II |
| Indice de quantité limitée | 1L |
| Indice PIU | - |
| Dispositions particulières | 155 |

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

| | |
|---------------|---|
| SIMDUT CANADA | Liquides inflammables catégorie 2 Cancérogénicité catégorie 2 Toxicité aigüe-Inhalation catégorie 4 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3 Danger physique non classifié ailleurs catégorie 1 |
|---------------|---|

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2019-11-06